



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2022-076

PUBLIÉ LE 20 MAI 2022

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / BSEC

79-2022-05-20-00002 - AP interdiction organisation rave-partis Free parties et teknivals non déclarés juin 2022 (3 pages) Page 3

79-2022-05-20-00003 - AP interdiction transport matériel et véhicules pour organisation rave free parties et teknival non déclarés juin 2022 (2 pages) Page 7

PREFECTURE des DEUX SEVRES / Bureau des élections et de l'administration générale

79-2022-05-20-00001 - Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Niort (15 pages) Page 10

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-05-20-00002

AP interdiction organisation rave-partis Free parties et teknivals non déclarés juin 2022

Arrêté du 20 mai 2022
portant interdiction de rassemblements festifs à caractère musical non déclarés
de type free-party, rave-party ou teknival
dans le département des Deux-Sèvres

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;
- VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.211-5 à L.211-8, L.211-15, R.211-2 à R.211-9, et R.211-27 à R.211-30 ;
- VU** le code pénal ;
- VU** le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 25 février 2022 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE, en qualité de Préfète des Deux-Sèvres ;
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que, selon les éléments d'information disponibles et concordants, un ou plusieurs rassemblements festifs à caractère musical seraient susceptibles de se dérouler entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2022, dans le département des Deux-Sèvres ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PREFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 211-5 du code de la sécurité intérieure, les rassemblements festifs à caractère musical sont soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès de la Préfète du département, avec un préavis minimum d'un mois pour sécuriser l'évènement;

Considérant qu'aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès de la préfète du département, précisant le nombre prévisible de participants ainsi que les mesures envisagées par l'organisateur pour garantir la sécurité, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévenir le risque élevé de troubles à l'ordre public ; que le nombre de personnes attendues dans ce type de rassemblements est important ; que les moyens dont disposent les forces de sécurité intérieure sont déjà fortement mobilisés ; que, dans ces conditions, lesdits rassemblements comportent des risques sérieux de désordre ;

Considérant que, dans ces circonstances, la nature et les conditions d'organisation de ces rassemblements sont de nature à provoquer des troubles sérieux à l'ordre et à la tranquillité publics ;

Considérant, enfin, que la préfète tient, des dispositions de l'article L. 2215-1 susvisé du code général des collectivités territoriales, des pouvoirs de police administrative générale et qu'il est urgent de prévenir les risques d'atteinte à l'ordre et à la tranquillité publics ;

Sur proposition de la Cheffe du service des sécurités :

ARRÊTE

Article 1^{er} : La tenue des rassemblements festifs à caractère musical répondant à l'ensemble des caractéristiques énoncées à l'article R. 211-2 du code de la sécurité intérieure, autres que ceux légalement déclarés ou autorisés, est interdite sur l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres, durant les périodes suivantes :

Du 3 au 6 juin inclus,

Du 17 au 19 juin inclus,

Du 10 au 12 juin inclus,

Du 24 au 26 juin inclus.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues par l'article R. 211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de ce jour, dès qu'une mesure de publicité la concernant est réalisée.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, Mesdames les Sous-Préfètes des arrondissements de Bressuire et de Parthenay, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet des services de l'État dans le département des Deux-Sèvres.

La préfète



Emmanuelle DUBÉE

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-05-20-00003

AP interdiction transport matériel et véhicules
pour organisation rave free parties et teknival
non déclarés juin 2022

Arrêté du 20 mai 2022
portant interdiction de circulation des véhicules transportant du matériel de son à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé de type free-party, teknival ou rave-party dans le département des Deux-Sèvres

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

VU l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

VU le décret du Président de la République en date du 25 février 2022 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE, en qualité de Préfète des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mai 2022 portant interdiction de rassemblements festifs non à caractère musical non autorisés dans le département des Deux-Sèvres ;

Considérant que, selon les éléments d'information disponibles et concordants, un ou plusieurs rassemblements festifs à caractère musical seraient susceptibles de se dérouler entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2022, dans le département des Deux-Sèvres ;

Considérant que toute manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration en préfecture, comme exigé par la réglementation en vigueur, n'a par conséquent pas fait l'objet d'autorisation administrative ;

Considérant que les forces de sécurité ainsi que les moyens de secours ne pourront faire face en termes de moyens, à une telle manifestation, susceptible de s'installer sans autorisation préalable en divers points du département ;

Sur proposition de la cheffe du service des sécurités :

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules légers utilitaires, genre CTTE sur la carte grise, avec un poids maximal inférieur ou égal à 3,5 tonnes, est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers (réseau routier national et réseau secondaire) du département des Deux-Sèvres pour les véhicules transportant du matériel susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée notamment sonorisation, sound system, amplificateurs, groupes électrogènes, durant les périodes estivales suivantes :

Du 3 au 6 juin inclus,
Du 10 au 12 juin inclus,


Du 17 au 19 juin inclus,
Du 24 au 26 juin inclus.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de ce jour.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, Mesdames les sous-préfètes des arrondissements de Bressuire et de Parthenay, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet des services de l'État dans le département des Deux-Sèvres.

La préfète



Emmanuelle DUBÉE

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-05-20-00001

Arrêté modificatif portant nomination des
membres des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales dans les
communes du département
arrondissement de Niort

Direction des Élections, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau des Élections et de l'Administration Générale

Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département
arrondissement de Niort

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de M. Xavier MAROTEL, administrateur civil détaché, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022 portant délégation de signature à M. Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2021 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Niort ;

Vu la proposition du maire de la commune concernée ;

Sur proposition du Secrétaire général

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'annexe II à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Niort est remplacée par l'annexe II jointe au présent arrêté (**la modification est portée en caractère gras**).

Article 2 : Les dispositions des articles 1 et de 2 de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et le maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Niort.

Niort, le **20 MAI 2022**
pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Xavier MAROTEL

annexe I à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifiée

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL
AIGONDIGNE	3-CELLES-SUR-BELLE	NOIZET Michel suppléant : DAGUTS Karine	VILLANNEAU Pierre suppléant : RISTOR Guy	GUERIN Bernadette suppléant : BERTHONNEAU Michel
ALLOINAY	8-MELLE	MINOT Daniel suppléant : VINCELOT Dolorès	ROCHEFORT Marc suppléant : SICOT Jean-Claude	LAMY James suppléant : GORNARD Daniel
AMURE	5-FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	MOULIN Méline suppléant :	BIRAUD Gislaïne suppléant :	GATARD Francis suppléant :
ARCAIS	5-FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	BARRE Yannick suppléant : ANDRE Catherine	BEAU Ginette suppléant :	GEINCHOLEAU Micheline suppléant :
ASNIERES-EN-POITOU	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	GAUDINEAU Huguette suppléant :	PAILLAUD Emilienne suppléant :	BOISSEAU Nadège suppléant :
AUBIGNE	8-MELLE	BOUQUET Patrice suppléant :	MICHENEAU Anick suppléant :	GATINEAU André suppléant :
AUGE	15-SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	BOINOT Mickaël suppléant : GENEAU Patrick	TRAVERS Marie-Françoise suppléant :	NAUDIN Claude suppléant :
AVON	3-CELLES-SUR-BELLE	DEMARBRE Karine suppléant :	VALLEE Laurence suppléant :	LEVEQUE Véronique suppléant :
BEAUSSAIS-VITRE	3-CELLES-SUR-BELLE	MADIER Sabrina suppléant :	MARTIN Yannick suppléant :	INGRAND Jean-Michel suppléant : VIGNAULT Michel
BOUGON	3-CELLES-SUR-BELLE	LUSSEAULT Samuel suppléant : AUZANNET Laure	VAUZELLE Christophe suppléant : GUILLLOT Madeleine	BOILEDIEU Jean-Claude suppléant :
LE BOURDET	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	PHILIPPEAU Denis suppléant : BOUTEILLER Julien	BOISSEAU Bernard suppléant :	BOUREAU Cyril suppléant :
BRIEUILL-SUR-CHIZE	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	NEAU Claude suppléant : NEAU Michel	GUERINEAU Sylvie suppléant :	PICARD Alain suppléant :

annexe I à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifiée

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL
BRULAIN	14-PLAINE NIORTAISE	MARSIN Anne-Lise suppléant :	MOINARD Guy suppléant : GAUTTIE Françoise	FAZILLEAU Jean-Pierre suppléant :
CAUNAY	8-MELLE	VINATIER-ROCHE Bertrand suppléant :	GIRARD Jean-Philippe suppléant :	MARTIN Cosette suppléant :
LA-CHAPELLE-POUILLOUX	8-MELLE	POILLOT Francine suppléant :	MERCIER Jean-Claude suppléant :	SAINTIER Pascal suppléant :
CHEF-BOUTONNE	8-MELLE	GRIFFAULT Francis suppléant : COIRAULT Patrick	NEUILLE Daniel suppléant :	REDIEN Claude suppléant : JEANNOT Claudette
CHENAY	3-CELLES-SUR-BELLE	BARON Michèle suppléant : BOUILLE Sylvie BERNIER Serge suppléant :	TROCHON Claudette suppléant : BERNARD Marinette NOCQUET Philippe suppléant :	MEDELLI Jacqueline suppléant : MOREAU Jack suppléant :
CHERIGNE	9-MIGNON-ET-BOUTONNE			
CHERVEUX	1-AUTIZE-EGRAY	BROSSEAU Alain suppléant : ROGER Katia	SIBILLEAU Danièle suppléant : CORDEAU François	SAINT-MARTIN David suppléant : VOYER Mathilde
CHEY	3-CELLES-SUR-BELLE	BONNIFAIT Pascale suppléant :	BABIN Nadine suppléant :	OLIVIER Serge suppléant :
CHIZE	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	BOUTEILLER Serge suppléant :	RENAUDIN Aline suppléant :	GAUFICHON Josiane suppléant :
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	8-MELLE	NOCQUET Nora suppléant :	BOUCHET Nicole suppléant :	TOURANCHEAU Jean-Pierre suppléant :
COULON	5-FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	SABOURIN François suppléant : RICHARD Stéphane JACCARD Claude suppléant :	CHALLET Jean-Paul suppléant : LARGEAU Nelly LABARDE Patrick suppléant :	GRASSET Michel suppléant : GROLLEAU Pierre POUGNAUD Chantal suppléant :
COUTURE D'ARGENSON	8-MELLE			

annexe I à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifiée

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL
ENSIGNE	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	PAJOT Nicole suppléant :	BOUSSIQUET Joëlle suppléant :	TERRASSON Claudette suppléant :
EPANNES	5-FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	SALLARES Nicolas suppléant :	DELANNOY Tanguy suppléant :	RENNESON Martine suppléant :
EXIREUIL	15-SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	SEIGNEURET Julien suppléant :	LABASSE Marcel suppléant :	ROUX Michel suppléant :
EXOUDJUN	3-CELLES-SUR-BELLE	BERGER Carole suppléant : ROSSARD Sonia	DUPUIS Claude suppléant :	PROVOT Daniel suppléant :
FONTENILLE-SAINT-MARTIN D'ENTRAIGUES	8-MELLE	GAUTIER Manuel suppléant : MICHENEAU François	HAYE Hélène suppléant : GIBEAUX Francis	FOURNIER Nelly suppléant :
FONTIVILLIE	8-MELLE	FICHET Pierre suppléant :	BOUCHAUD Geneviève suppléant : PUYGRANIER Yves	BERNARD Jean-Noël suppléant :
LES FOSSES	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	POUPINOT Isabelle BARONNET Sébastien suppléant : DOMBROWSKY Sylvie	DUBREUIL Marie-Adèle suppléant : DUBOIS Rémy	DUBRAY Danièle suppléant :
LA FOYE-MONJAULT	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	METAIS Patricia suppléant :	COYAULT Marie-Claude suppléant :	BONNAUD Michel suppléant :
FRANCOIS	15-SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	DROUET Michel suppléant : ROCHETEAU Emmanuel	SONNARD Josette suppléant : ROBIN Gérard	TISSERAND Jean-Louis suppléant : AUGER Catherine
FRESSINES	3-CELLES-SUR-BELLE	RULLIER David suppléant : GIRAUD Arnaud	CHAIGNEAU Michel suppléant : SUIRE Annick	THOMAS Annick suppléant :
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	5-FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	DIE Charlène suppléant :	GAUTIER Dany suppléant : GRELARD Marcel	PEDROLA Martine suppléant : BODU Hugues
GERMOND-ROUVRE	1-AUTIZE-EGRAY	FILLON Florbela Suppléant : Néant	RENAULT Jean-Claude suppléant :	GAUTHIER Alain suppléant :

annexe I à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifiée

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19.VII

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL
GRANZAY-GRIPT	5-FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	ROBIN-BUREAU Vincent suppléant :	POMMIER Micheline suppléant :	BARRAULT Guyline suppléant :
JUILLE	9-MIGNON-ET-BOUTTONNE	BONHEME Enguerran suppléant :	JOUANNET Gaétane suppléant :	TERRASSON Colette suppléant :
JUSCORPS	14-PLAINE NIORTAISE	RIVET Damien suppléant : PIQUEREAU Francis	PORCHER Brigitte suppléant : NESTE Angélique	AUTIN Dominique suppléant :
LEZAY	3-CELLES-SUR-BELLE	BERLAND Philippe suppléant : GEMOT Olivier	JANCHE Marylène suppléant : MAGNAIN Christian	PROUST Brigitte suppléant :
LIMALONGES	8-MELLE	DESCHAMPS Valérie suppléant : GUILLAUD Philippe	BOUSSER Albert suppléant : JOLY Philippe	SILLARD Marie-Hélène suppléant :
LORIGNE	8-MELLE	BEAUCHAMP Franck suppléant :	GAILLARD Philippe suppléant :	DUBREUIL Fernand suppléant :
LOUBIGNE	8-MELLE	ARDILLON Sylvain suppléant :	CHARTIER Julien suppléant :	RIMBAULT Daniel suppléant :
LOUBILLE	8-MELLE	THOMAS-COLLET Françoise suppléant :	COLLET Hélène suppléant :	ANDRE Gérard suppléant :
LUCHE-SUR-BRIOUX	9-MIGNON-ET-BOUTTONNE	METAIS Jacqueline suppléant :	FOUCHIER Serge suppléant :	COUTANT Christian suppléant :
LUSSERAY	9-MIGNON-ET-BOUTTONNE	VIOLLET Arnaud suppléant : PAIN Sabrina	LAIDET Chantal suppléant :	TRICOT Jean-Louis suppléant :
MAIRE-L'EVESCAULT	8-MELLE	BARILLOT Erwan suppléant :	MEUNIER Michèle suppléant :	MOYNET Yvette suppléant :
MAISONNAIS	8-MELLE	COUSSON Adeline suppléant :	BERGERON Louis suppléant :	AUGE Dominique suppléant :

annexe I à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifiée

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL
MARCILLE	8-MELLE	HILLAIRET Béatrice suppléant :	LAIDET Luc suppléant :	MUREAU Marie-Odile suppléant :
MARIGNY	9-MIGNON-ET-BOUTTONNE	BIRAUD Florian suppléant : SIONNET Christelle GIRARD Philippe suppléant :	PROUST Anne-Marie suppléant :	PAGENEAU Marie-Claude suppléant :
MELLERAN	8-MELLE	GIRARD Philippe suppléant :	RENAUD Lionnel suppléant :	BAUDIFFIER Michel suppléant :
MESSE	3-CELLES-SUR-BELLE	ARNAULT Samuel suppléant :	GUILLON Marie-Josèphe suppléant :	BOURRY Géraldine suppléant :
MONTALEMBERT	8-MELLE	GAUVIN Alain suppléant :	BUJON Yolaine suppléant :	PAIRAULT Eliane suppléant :
LA MOTHE-SAINT-HERAY	3-CELLES-SUR-BELLE	CREMAULT Gérard suppléant :	PETIT-RABIAN Simone suppléant :	COMTE Jeanine suppléant :
PAIZAY-LE-CHAPT	9-MIGNON-ET-BOUTTONNE	LEPINOUX Jean-Claude suppléant : JOLLIET Hélène	PETRAULT Jean-Luc suppléant : JOUBERT Danièle	BRENET Dany suppléant :
PAMPROUX	3-CELLES-SUR-BELLE	BIZARD Eric suppléant : MARTEAU Véronique RIVIERE Richard suppléant : PILARD Christophe	METAIS-FOUCHIER Mireille suppléant : DELAGÉ Odette GUERIN Dany suppléant :	BALLU-BERTHELLEMY Yvelise suppléant : JORIGNE Michel TERRISSE René suppléant :
PERS	8-MELLE	MARTEAU Véronique suppléant : RIVIERE Richard suppléant : PILARD Christophe	GUERIN Dany suppléant :	TERRISSE René suppléant :
PLAINE-D'ARGENSON	9-MIGNON-ET-BOUTTONNE	MOREAU Mathieu suppléant : ROUSSEAU Frédéric	FRADIN Yves suppléant :	GIBAULT Gaëtan suppléant :
PLIBOUX	8-MELLE	NORMAND Jérôme suppléant :	DOURY Jean-Louis suppléant :	ISETTI Marie-France suppléant :
PRAHECQ	14-PLAINE NIORTAISE	GABILLY Alain suppléant :	GOY Françoise suppléant :	DRABIK Jean-Joseph suppléant :

annexe I à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifiée

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII.

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL
PRAILLES-LA-COUARDE	3-CELLES-SUR-BELLE	PALLUAU Vincent suppléant : TREFFOT Grégory	JUCHAULT Claude suppléant : PHELIPPEAU Jacques	ROUSSEAU Bernard suppléant :
PRIN-DEYRANCON	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	CLERE Anne suppléant : CORNU Claudette	SERVANT Françoise suppléant :	CANTEAU Jimmy suppléant :
LA ROCHENARD	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	SOUCHARD Stéphane suppléant :	CAPELLE Monique suppléant :	COUTINOT Lionel suppléant :
ROM	3-CELLES-SUR-BELLE	ALBERT Matthieu suppléant : BOURLIAUD Florence	GERAUD Gabriel suppléant : COLLON Bernard	EPINOUX Gérard suppléant :
ROMANS	15-SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	RIDOUARD Christian suppléant : PIN Christian	CHAMBON-FOURNIER Micheline suppléant :	LIZOT Claudie suppléant : BRANGER Léonie
SAINT-COUTANT	3-CELLES-SUR-BELLE	BOIRON Noëlle suppléant :	MORIN Francine suppléant :	GUERIN Yvette suppléant :
SAINTE-EANNE	15-SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	TROUVE Fabienne suppléant : SUJIRE Hubert	KHIAMI Eliane suppléant : GARAULT Claude	DURAND Florence suppléant :
SAINT-GEORGES-DE-REX	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	GELOT Romain suppléant : SESE Christian	JAROS Michel suppléant :	JAMET Stéphane suppléant :
SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE	14-PLAINE NIORTAISE	POTHIER Eugénie suppléant : GOY Daniel	MOTARD Jean-François suppléant : RIPOTON Véronique	RIVAULT Annie suppléant :
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	15-SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	CHANTREAU Michel suppléant : BRANDEAU Paulette	FORGET Marylène suppléant : BODIN Jacques	LAMBOURG Marc suppléant :
SAINTE-MAXIRE	1-AUTIZE-EGRAY	RAYMOND Béatrice suppléant : FERRU Brigitte	OLLIVIER Françoise suppléant :	AUMOND Guy suppléant :
SAINTE-NEOMAYE	15-SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	LAMORT Patrick suppléant :	PROUST Magali suppléant :	FRAIGNEAU Sylviane suppléant :

annexe I à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifiée

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19.VII

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL
SAINT-REMY	1-AUTIZE-EGRAY	VIVIER Luc suppléant : MASSE Jackie	BOUTIN Michèle suppléant :	MASSE Chantal suppléant :
SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS	14-PLAINE NIORTAISE	DIAS David suppléant :	GAUFICHON Catherine suppléant :	POUGNARD Gilbert suppléant :
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	8-MELLE	TREVISAN Elizabeth suppléant : YOU Colette	TALON Monique suppléant :	VANHAESEBROUCK Jean-Luc suppléant :
SAINTE-SOLINE	3-CELLES-SUR-BELLE	DHENIN Roselyne suppléant :	CANTET Nathalie suppléant :	PERRAULT Gisèle suppléant :
SAINTE-VINCENT-LA-CHATRE	8-MELLE	BEGUIER Jérôme suppléant :	MARCHE Francis suppléant :	PROUST Madeleine suppléant :
SALLES	3-CELLES-SUR-BELLE	NIVAU Sophie suppléant :	RICOCHON Michèle suppléant : BERNARDEAU Dominique	BONNIN Jacky suppléant :
SANSAIS	5-FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	LARCHER Florent suppléant :	GIRARD Daniel suppléant :	LAICHOIR Rabah suppléant :
SAUZE-VAUSSAIS	8-MELLE	BRUCHON Sylvie suppléant : BONNET Sylvie	TERRISSE Rémi suppléant :	SAPIN Jacques suppléant :
SCIECQ	1-AUTIZE-EGRAY	GODET Guy-Marie suppléant :	GOURDIEN Hervé suppléant :	BECOT René suppléant :
SECONDIGNE-SUR-BELLE	9-MIGNON-ET-BOUTTONNE	BERNARDIN Jocelyne suppléant :	SAUVAGET Dominique suppléant :	RIDEL Bertrand suppléant :
SÉLIGNE	9-MIGNON-ET-BOUTTONNE	BROSSET Valérie suppléant :	ARNAUD Ginette suppléant :	BLANCHIER Claude suppléant :
SEPVRET	3-CELLES-SUR-BELLE	BARC Nathalie suppléant :	CLAUDE Anicet suppléant :	THEBAULT Michel suppléant :

annexe I à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifiée

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19.VII

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL
SOUDAN	3-CELLES-SUR-BELLE	BASTARD Jean-Marc suppléant : MINEAU Quentin	BERTIN Yannick suppléant : BONNEAU Cathy	CHAIGNE Dominique suppléant : LEGRIS Marie-Hélène
SOUVIGNE	15-SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	DE LOYNES Bernard suppléant :	RAVAUD Claude suppléant :	ROUSSEAU Guy suppléant :
VALDELAUME	8-MELLE	BABIN Etienne suppléant : FRAGNEAU Monique	SAUVENT Monique suppléant : VEZINAT Yolande	DENIS Claudine suppléant : ROY Claude
VALLANS	5-FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	CAILLAUD Laurent suppléant :	HALGAN Michel suppléant :	RICHAUDEAU Lucette suppléant :
VANCAIS	3-CELLES-SUR-BELLE	FOUQUAULT Philippe suppléant : TEMPE Philippe	BARRAULT Franck suppléant :	PERONNEAU Agnès suppléant :
LE-VANNEAU-IRLEAU	5-FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	MORIN Patrick suppléant :	RENOU Jean-Marc suppléant :	AUDEBRAND Serge suppléant :
VANZAY	3-CELLES-SUR-BELLE	GAYOT Jean-François suppléant :	PIN Héliène suppléant :	GIRARD Jocelyne suppléant :
VERNOUX-SUR-BOUTONNE	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	BRIQUET Philippe suppléant : MARTIN Pierrette	MIOT Philippe suppléant :	GAUVIN Yves suppléant :
LE VERT	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	MALVAUD Alexandre suppléant :	MARTINEAU Chantal suppléant :	BLANCHON Jean-Claude suppléant :
VILLEFOLLET	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	GIRAUDEAU Alain suppléant :	MOTARD Jean-Pierre suppléant :	CHOTUBIEC Maryline suppléant :
VILLEMAIN	8-MELLE	PIGNOUX Elise suppléant :	MICHELET Jean-Claude suppléant :	RICHARD Dolorès suppléant :
VILLIERS-EN-BOIS	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	CORNUAU Jean-Etienne suppléant :	AYRAULT Joëlle suppléant :	MARTEAU Pascal suppléant :

annexe I à l'arrêté du 27 janvier 2021 modifiée

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

COMMUNES	CANTON	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE DE L'ADMINISTRATION	DELEGUE DU TRIBUNAL
VILLIERS-EN-PLAINE	1-AUTIZE-EGRAY	VOUHE Paul suppléant : THORREE Fabienne	MOINEAUD Nicole suppléant :	PINEAU Sergine suppléant :
VILLIERS-SUR-CHIZE	9-MIGNON-ET-BOUTONNE	GENDET Françoise suppléant : FEVEZ Alfred	GILLIER Bernard suppléant : VINCENT Sylviane	GALLARD Maurice suppléant :
VOUILLE	14-PLAINE NIORTAISE	DEHAIL-BOURGAX Dominique suppléant : FERJOU Grégory	RAMBAUD Brigitte suppléant :	MORISSET Brigitte suppléant :

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

COMMUNES	CANTON	MEMBRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
AIFFRES	-14 PLAINE NIORTAISE	titulaire	GIRARD Claudette	GABILLY Valérie	
		suppléant			
		titulaire	BRAULT Jacques	BRAILLON Patrick	
		suppléant			
AZAY-LE-BRULE	-15 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	titulaire	GUESDON Bernard	VILLANNEAU Karine	
		suppléant			
		titulaire	MILLET Eric		
		suppléant			
BEAUVOIR-SUR-NIORT	-9 MIGNON-ET-BOUTONNE	titulaire	GIRAUD Christelle	WANLIN GUERINEAU Stéphanie	
		suppléant			
		titulaire	THOMAS Cécile		
		suppléant			
BESSINES	-5 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	titulaire	BERGER Dominique	BERNARDEAU Vilmont	
		suppléant	CARRERE Emmanuelle		
		titulaire	GALLOIS Patricia	RAGUENAUD Rémy	
		suppléant	MASSIEU BOISSINOT Lynda		
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	-9 MIGNON-ET-BOUTONNE	titulaire	BRUANT Marc		
		suppléant	CHATELIER Jérôme	ROUSSEAU Bruno	
		titulaire	LUSSEAU Alain		
		suppléant	LOISEAU Jean-Claude	PITHON Bernard	
CELLES-SUR-BELLE	-3 CELLES-SUR-BELLE	titulaire	FROMENT Frédéric		
		suppléant			
		titulaire	AUTAIN Richard	BERNIER Christine	GUION Annie
		suppléant			
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	-9 MIGNON-ET-BOUTONNE	titulaire	GEOFFROY Maryline		
		suppléant			
		titulaire	BOUTELLER Jean-François		
		suppléant			
CELLES-SUR-BELLE	-3 CELLES-SUR-BELLE	titulaire	BERTHONNEAU Frédéric	PICARD Christian	
		suppléant			
		titulaire	JAGOUX Sylvie	BEDON Christine	
		suppléant			
CELLES-SUR-BELLE	-3 CELLES-SUR-BELLE	titulaire	LEON-HENRI Aurélie		
		suppléant			
		titulaire			
		suppléant			

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

COMMUNES	CANTON	MEMBRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
CHAURAY	-14 PLAINE NIORTAISE	titulaire	OSMOND Michelle	CHAIGNE Sylvie	LOUSTAUNAU Christian QUESNEL Claude
		suppléant	DOUBLEAU Pascal		
		titulaire	RICHECOEUR Claire		
LA CRECHE	-15 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	suppléant	GIRARD Pascal		
		titulaire	BURGAUD Françoise		
		suppléant	BERTRAND Jean-Eudes		
		titulaire	GARREAU Catherine	LEPOIVRE Bruno	
		suppléant	BARANGER David	GUITARD Sébastien	
		titulaire	MAILLOU Yannick	OMBRET Catherine	
ECHIRE	-14 PLAINE NIORTAISE	suppléant	DELANEAU Elodie	DUPUIS Sylvie	
		titulaire	MATHIEU Lucile		
		suppléant	GUILLIOT BOZIER Elodie		
		titulaire	GIRAUD Jean-Michel	REUILLON Cyril	
		suppléant	POUGNAND Mathieu	MENARD Julie	
FORS	-5 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	titulaire	GATTEPAILLE Jacqueline		
		suppléant			
		titulaire	SABOURIN Hervé	ROLIN Thomas	
		suppléant	POUGNARD Julia	VIGNAUD Irène	
MAGNE	-5 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	titulaire	BERNARD Peggy		
		suppléant			
		titulaire	VALLET Jean-Claude	ADAM Bernard	
		suppléant	BODET Roger	MARRET Nathalie	
		titulaire	GUILBOT Bernard	FICHET Eric	
MAUZE-SUR-LE-MIGNON	-9 MIGNON-ET-BOUTONNE	suppléant	DUQUEROUX Franck	ANDREU Véronique	
		titulaire	CHAUVET Francette		
		suppléant	HAGNIER Maryse		
		titulaire	BOUIX Marie-Françoise	ADRAS Damien	
		suppléant	FUENTES Enrique	BERNARD Jonathan	
		titulaire	BONACCHI Nicole		
		suppléant	IDIER Marie-Christine		
		titulaire	PAUPERT Alain		
		suppléant	DOBELLS Bertrand		

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

COMMUNES	CANTON	MEMBRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
MELLE	-8 MELLE	titulaire	COUTINEAU Liliane	SABOURIN BENEHADJ Muriel	ELIARD BASSEREAU Véronique
		suppléant	BILLAUD Line	PENIGAUD Jean-Christophe	
		titulaire	GIRAULT Anne		
		suppléant	OUVRARD Pierre		
NANTEUIL	-15 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	titulaire	PUTEAUX Sylvain		
		suppléant	BOURSIER Virginie		
		titulaire	OBADIA Diana	SAINTON Jean-Paul	GALLES Damien
		suppléant	ROLLANDEAU Nadine		
NIORT	-14 PLAINE NIORTAISE	titulaire	MEUNIER Gilles		
		suppléant	MILLASSEAU Marie-Paule	MATHIEU Sébastien	JEZEQUEL Yann
		titulaire	NADAL Aurèle		
		suppléant	GUYON François		
PERIGNE	-9 MIGNON-ET-BOUTONNE	titulaire	CAQUINEAU Evelyne	CAILLAUD Gaëlle	
		suppléant	MOREAU Sylvie		
		titulaire	DAMPURE Marie-Claude	ROSART Matthieu	
		suppléant	BEVIN Christine		
SAINT-GELAIS	-14 PLAINE NIORTAISE	titulaire	SILVAIN Hélène		
		suppléant	GUERIT Fabrice	RENAUD Daniel	PREVOTE Jean-Claude
		titulaire	JEAN-BAPTISTE Céline		
		suppléant	BOUGRAND Matthieu		
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD	-9 MIGNON-ET-BOUTONNE	titulaire	DONNER Isabelle	BREMAUD Dany	
		suppléant	ROGOSKI Christophe	ROCHE Liliane	
		titulaire	ROUILLON Frédéric	SPRIET Catherine	
		suppléant	MATHE Clément	MAILLET Marie-Claude	

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

COMMUNES	CANTON	MEMBRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	-15 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	titulaire	MOULIN Nadine	PETRAULT Thierry	SASTRE Olivier
		suppléant			
SAINT-SYMPHORIEN	-5 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	titulaire	ROCHFORT Bénédicte		
		suppléant	AIME Samuel		
		titulaire	BERNARD Valérie	LE YONDRE Françoise	
		suppléant	BOURDEAU Stéphanie	RAMBAUD Didier	
		titulaire	CHARRUAUD Claire	GUIGUET Damien	
		suppléant	PARPAY BLOUIN Aude	PACAUULT Nathalie	
SAIVRES	-15 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE	titulaire	BAUMARD Cyril		
		suppléant	DEVANNE Xavier		
		titulaire	MARAI Patrick	PAPOT Rémi	
		suppléant	BOUTIN Olivier	CHOLLET Patricia	
		titulaire	SABOUREAU Jean-Claude	SOUCHARD Florent	
		suppléant	PAPOT Betty		
VAL-DU-MIGNON	-9 MIGNON-ET-BOUTTONNE	titulaire	DUPUIS Isabelle		
		suppléant	VERGE Louise		
		titulaire	CONSTANTIN Jocelyne	TEILLET Philippe	
		suppléant			
		titulaire	WIERZBICKI Nadine	MACE Aurélie	
		suppléant			
		titulaire	PETORIN François		